AIDES

Accélération Start-Up

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Innovation
- #Start-up
- #Création d'entreprise

La Région Nouvelle-Aquitaine encourage la naissance et la croissance des startups, futures petites et moyennes entreprises (PME) à potentiel. L'aide à l'Accélération Start-Up a pour objectif d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phase de passage à l'échelle et/ou de développement (industrialisation de l'offre, accélération commerciale...).

Objectif

Contribuer à financer les dépenses globales d'accélération d'un projet d'entreprise innovante (souvent en lien avec une levée de fonds).
Il peut s'agir, par exemple, de structurer l'équipe avec la création d'un management intermédiaire, de financer une partie des dépenses d'accélération commerciale, de financer le Besoin en Fond de Roulement (BFR), de sécuriser la levée de fonds à venir, d'ouvrir de nouveaux marchés....

Calendrier

Chaque demande est étudiée au **fil de l'eau**, sur la base de la fiche de renseignements (cf. document à télécharger en bas de page), pour définir si elle est éligible ou non à nos critères. Nous en informons le porteur du projet dans un **délai de 2 à 3 semaines**. Dans le cas où l'éligibilité est validée, un dossier est à compléter en ligne et des pièces justificatives sont demandées. La demande peut alors être analysée lors de la phase d'instruction, puis présentée aux élus régionaux pour un vote lors d'une Commission Permanente (5 à 6 CP programmées par an). Après la légalisation du vote par la Préfecture, nous procédons à la contractualisation puis au paiement. Compter un **délai de 6 mois minimum** entre le dépôt d'une demande et le paiement d'une aide.

Bénéficiaire

- **Nouvelle entreprise innovante** implantée en Nouvelle-Aquitaine ;
- Avec au minimum **100.000 € de fonds propres** (NB : les apports en nature ne sont pas pris en compte, seuls les fonds propres numéraires sont considérés, à savoir : capital libéré, prime d'émission, comptes courants d'associés bloqués, obligations convertibles, BSA AIR…) ;
- Qui a pour objectif de développer un produit et/ou service basé sur une **innovation significative**, créatrice de richesse dans la chaîne de valeur du marché adressé ;
- Qui a trouvé son marché, qui réalise déjà un certain niveau de **chiffre d'affaires** et s'apprête à passer un cap (passage à l'échelle, "scale-up") ;
- Et dont le modèle d'affaires présente un **risque.**

Les entreprises dont l'activité principale est une activité de bureau d'études, conseil, prestations informatiques et/ou formation ne sont pas éligibles.

Montant

Format et intensité de l'aide

- Subvention ou prêt public,
- Montant et intensité du soutien appréciés pendant l'instruction, notamment selon les besoins financiers du projet, les fonds propres, les ressources mobilisées, dans la limite du régime d'aide applicable.

Régime d'aide

- Régime PME (Jeunes Pousses) pour les entreprises de moins de 5 ans ou De minimis.

Précisions

- L'aide n'est pas affectée à une assiette de dépenses strictement définie : elle contribue à financer les besoins globaux de l'entreprise liés à l'accélération commerciale, y compris l'accroissement du besoin en fonds de roulement,
- Il ne peut y avoir qu'une seule aide à l'accélération dans la vie de la start-up,
- Versement en 1 fois après vote de l'aide en Commission Permanente sur présentation des pièces justificatives demandées, ou en 2 versements si des conditions suspensives le justifient.

Critères de sélection

Il faudra démontrer :

- La **cohérence avec la politique régionale** (enjeux actuels de transition environnementale / technologique / économique / sociétale décrits dans la feuille de route Néo Terra, priorités des filières stratégiques de la région Nouvelle-Aquitaine…),
- Le caractère **innovant** du projet,
- Le **potentiel de développement économique** de la start-up,
- Le besoin de **financement** et la **cohérence de l'ingénierie financière** du projet,
- Les retombées significatives du projet d'entreprise sur le **territoire** de Nouvelle-Aquitaine (emplois, écosystème, filière…).

Comment faire ma demande ?

- Vous pouvez déposer votre demande dès lors que votre plan d’affaires est formalisé, votre besoin de financement est évalué / argumenté et vos fonds propres suffisants. Nous vous conseillons fortement de vous tourner vers une technopole ou un incubateur (voir la cartographie des structures d'appui à l'innovation en bas de page) pour vous accompagner dans ces étapes.
- Pour cela, compléter la **Fiche de renseignements** téléchargeable ci-dessous et l'envoyer par mail à l’adresse suivante : ***startup-region@nouvelle-aquitaine.fr***
- Merci de joindre à votre demande un extrait Kbis et les dernières liasses comptables / fiscales si vous avez déjà clôturé un exercice. S’ils sont disponibles et à jour, ajouter une présentation du projet / un business plan / un communiqué de presse / le prévisionnel financier détaillé.
- **Pour les projets retenus après cette première étape, une instruction détaillée sera engagée** (entretien, dossier à compléter en ligne, pièces justificatives : prévisionnel financier à 3 ans, table de capitalisation...).

Correspondants

- **Service start-up**

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption